

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Pisciculture : Perenco va construire une usine de production de 400 tonnes de poisson par an

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LEADER dans le secteur de la production pétrolière au Gabon depuis plusieurs années, la société franco-britannique Perenco Oil & Gas entend développer également ses activités dans celle de la pisciculture. En effet, au cours d'un voyage de presse la semaine dernière dans la ville de Port-Gentil, les journalistes invités ont découvert le projet de construction d'une ferme piscicole dans la

zone du Fernan Vaz. En clair, il s'agit de construire une usine de production de 400 tonnes de poisson de 500 grammes, 900 tonnes d'aliments granulés flottants et 3 millions d'alevins de 5 grammes par an. Pilier important du gouvernement dans la mise en place de ses projets structurants, Perenco entend soutenir les populations dans le cadre de sa responsabilité sociétale des entreprises (RSE). "Nous voulons accompagner les populations qui jouxtent nos sites dans la pisciculture pour



Photo : SNN

L'usine de production de poisson implantée dans la zone du Fernan Vaz.

qu'elles soient autonomes. Nous voulons atteindre une autonomie en produits halieutiques, sachant qu'aujourd'hui ceux-ci sont en partie importés. Les travaux de construction de cette usine ont déjà démarré. C'est

un objectif de 400 tonnes de poisson par an, mais les alevins ne suffisent pas, il faut nourrir le poisson. Donc l'ambition est de créer des alevins mais aussi de produire l'aliment", a fait savoir le directeur général adjoint

de Perenco Oil & Gas, Nestor Aworet. À noter que cette question de RSE concerne également le secteur sanitaire avec la réfection de bâtiments de certains centres de santé.

RUR : améliorer le recouvrement



Photo : DR

Les ministres concernés par la question du recouvrement de la RUR.

G.R.M
Libreville/Gabon

LA redevance d'usure de la route (RUR) est la principale ressource du Fonds autonome national d'entretien routier (Faner) qui, lui, est le bailleur national de l'entretien routier.

Mais son recouvrement reste en deçà des prévisions. Et c'est la raison de la rencontre, le 22 novembre dernier à Libreville, entre les entités étatiques concernées par cette problématique. Il s'agissait de réfléchir à l'amélioration du recouvrement de cette redevance essentielle au financement des opérations d'entretien routier.

Autour de la table, le ministre Flavien Nzengei Nzoundou (Tra-

vaux publics) qui assure la tutelle technique du Faner, Charles Mba (Comptes publics) auquel sont rattachés le Trésor public, les Impôts et le Budget, et Marcel Abéké (Pétrole) qui est la tutelle technique des marketeurs chargés de collecter la RUR.

Ensemble, ils ont fait un état des lieux de la situation, énuméré les difficultés et approuvé le meilleur schéma de recouvrement de la redevance. Laquelle n'a plus été reversée correctement au Faner depuis quelques années. C'est le cas cette année où, sur 37 milliards de FCFA, un peu plus de 6 milliards de FCFA seulement sont rentrés dans les caisses du Faner qui se doit désormais d'être associé au recouvrement. Le reste se trouverait dans un compte séquestre et au Trésor public.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

L'ATELIER organisé, la semaine dernière à Libreville, par les responsables du ministère du Pétrole portant sur le "contenu local" a été l'occasion pour ces derniers de réviser les mécanismes devant permettre aux nationaux de s'approprier l'activité pétrolière. L'objectif de cette rencontre, selon les organisateurs, est de favoriser la prise en main progressive de l'activité pétrolière par des nationaux en amont (exploration et production) et en aval (distribution des produits blancs et huiles, etc.).

Si dans les faits le décret n° 00232/PR/MPGM du 9 septembre 2021 fixe les modalités de mise en œuvre des objectifs du contenu local dans le secteur des hydrocarbures, l'on constate



Photo : SNN

Les cadres du ministère du Pétrole au terme du séminaire de formation.

l'inexistence d'arrêtés en vue de l'application de ce texte. D'où la nécessité pour cet atelier de booster ce volet et corriger les sources des pesanteurs observées dans sa mise en œuvre.

Pour rappel, le contenu local est l'ensemble des règles, mesures, directives et instructions auxquelles sont soumises les sociétés des hydrocarbures et qu'elles s'engagent à mettre en œuvre

en vue de favoriser l'emploi des compétences locales, la consommation et l'utilisation des biens et services produits localement, l'association des entreprises autochtones dans la réalisation des opérations pétrolières en qualité de sous-traitants, la formation du personnel gabonais aux métiers de l'industrie des hydrocarbures, la promotion des projets communautaires.